



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Bureau de l'Environnement et du Tourisme

**COPIE CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**ARRETE N°08-DRCTAJE/1- 519**  
**modifiant la liste des membres de la Commission Locale d'Information et de**  
**Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINTE-GEMME**  
**exploité par TRIVALIS**

Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Titre 1er du Livre 5 du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le Titre II du Livre 1er du code de l'environnement, relatif à l'information et la participation des citoyens ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;
- VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets ;
- VU l'arrêté n°05-DRCLE/1-624 du 2 décembre 2005 autorisant le syndicat mixte TRIVALIS à exploiter un Centre de Stockage de Déchets Ultimes au lieu-dit « La Chevrenière » sur le territoire de la commune de TALLUD-SAINTE-GEMME ;
- VU l'arrêté n°07-DRCTAJE/1-176 du 20 avril 2007 modifié désignant les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du CSDU de TALLUD-SAINTE-GEMME;
- VU l'arrêté n° 07.DAI/1.490 du 13 décembre 2007 portant délégation de signature à Madame Marie-Hélène VALENTE, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée ;
- VU le procès-verbal du conseil d'administration de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée désignant leurs représentants au sein de la commission ;
- SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée ;**

**ARRETE :**

.../...

**ARTICLE 1er** – L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 07-DRCTAJE/1-176 modifié susvisé, du 20 avril 2007, est modifié comme suit:

**IV - Représentants des associations ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement**

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
- Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie :	Mme Suzel MICHAUD	M. Guy BOBINET
- Association de Défense de l'Environnement en Vendée :	M. Jérôme NEGRIOLLI	Mme Christiane CHARDON
- Nature et Vie de Vendée	M. Serge BACLE	M. Olivier DAGUSE
- Association de Découverte de la Nature :	Mme Laurence LE BARS	Mme Françoise GABORIT

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2** : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE et le Directeur Régional de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 25 SEP. 2008

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale de  
la Préfecture de la Vendée



Marie-Hélène VALENTE